



Adresse erronée de mon ordonnance pénal

Par **philippe94**, le **07/07/2009** à **15:20**

Bonjour,

en 2007 j'ai eu une condamnation administrative pour conduite sous l'emprise de l'alcool, que j'ai honoré (622 euros d'amende + retrait du permis 3 mois et 15 jours), il ya 15 jours la douane de l'aéroport, m'informe que j'ai un avis de recherche, conclusion, j'ai eu aussi une condamnation judiciaire que je n'ai jamais reçu, après les démarches pour savoir pourquoi, le recommandé est retourné avec l'avis que je n'habitais plus à l'adresse indiquée, en fait l'adresse de l'ordonnance n'était pas la bonne (mon N° et le 1bis et il me l'on envoyé au 1), j'ai fais opposition à l'ordonnance, que me conseillez-vous de faire maintenant, cette situation peut-elle être considéré comme vice de procédure, dois obligatoirement prendre un avocats? Merci à vous tous d'avance